

Intoxication au monoxyde de carbone pendant la période des inondations

Saint-Jérôme, le 10 mai 2017– La Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides souhaite alerter la population et les informer des risques associés à l'utilisation d'appareils à combustion durant la période des inondations. Quelques cas d'intoxications au monoxyde de carbone ont été rapportés dans la région au cours des derniers jours en raison de l'utilisation de pompe à eau fonctionnant à l'essence.

Le monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone est produit lorsqu'un combustible brûle (huile, gaz, bois, essence, propane, etc.). Il peut s'agir d'appareils de chauffage non électrique (système de chauffage d'appoint), de véhicules à moteur, d'appareils fonctionnant au gaz naturel et au propane ou d'outils fonctionnant à base d'essence comme les pompes à eau et les génératrices.

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, sans odeur et sans couleur. Ses effets peuvent se produire bien avant que l'on en soupçonne la présence. Respirer du monoxyde de carbone peut être dangereux pour la santé et même entraîner la mort.

Prévenir les intoxications

La meilleure façon de prévenir une intoxication au monoxyde de carbone est d'agir de façon sécuritaire :

- Installer un détecteur de monoxyde de carbone dans les endroits où il y a une source de monoxyde de carbone;
- Ne pas utiliser d'appareil à moteur utilisant un combustible tel que le propane ou l'essence à l'intérieur;
- Respecter les règles d'entretien et de sécurité des appareils telles que spécifiées par le fabricant et faire vérifier vos appareils par du personnel qualifié.

Quoi faire en présence de symptômes

Une intoxication au monoxyde de carbone peut causer des maux de cœur et des vomissements, des maux de tête, des étourdissements ainsi qu'une perte de conscience. Si vous ou une autre personne de votre entourage présentez des symptômes, dirigez-vous immédiatement à l'extérieur et rendez-vous où vous pouvez appeler le Centre antipoison du Québec au 1 800 463-5060 ou composez le 911. Ne pas réintégrer les lieux avant d'avoir reçu l'avis des premiers répondants.

Pour plus de renseignements en lien avec les intoxications au monoxyde de carbone, vous pouvez consulter le site suivant : <http://www.sante.gouv.qc.ca/conseils-et-prevention/prevenir-les-intoxications-au-monoxyde-de-carbone/>

-30-

Source : Direction générale
Service des relations médias, relations publiques et à la communauté
450 432-2777, poste 22898